

## *Le Virement Lof pour Lof*

Ce virement de bord s'effectue lorsque l'on navigue aux allures portantes (*largue ou grand largue*) et que l'on désire changer d'amure. Il faut toujours avoir présent à l'esprit que le virement de bord « lof pour lof », bien que n'étant pas une manœuvre dangereuse, reste cependant une manœuvre délicate, ne serait-ce que par la longueur des écoutes de grand' voile et de misaine qu'il faut reprendre avant que la poupe ne franchisse le lit du vent.

Il faut garder à l'esprit que cette manœuvre ne doit pas être faite dans l'urgence mais être **réfléchie et anticipée**.

**Cette manœuvre est à proscrire par vent et mer forte sauf si le bâtiment navigue sous voile de cape.**

### Séquence de la manoeuvre

« *Paré à virer lof pour lof* » : le chef de quart annonce « paré à virer lof pour lof » et s'assure que le personnel, sous les ordres du chef de bordée, rejoint les différentes manœuvres : écoute de grand' voile, de misaine, bras de hunier, pataras, écoutes de focs et trinquette. Le personnel étant à son poste, il faut s'assurer qu'aucun obstacle ne se trouve sous le vent avant de commander le virement.

On précise le mode de virement afin que le personnel, au courant de la manœuvre, rejoigne les écoutes de grand' voile, de misaine et les bras de hunier. Il faut veiller à ce que le personnel soit suffisamment nombreux pour embraquer les écoutes.

« *Mettre le hunier carré* » : ce réglage permettra au bâtiment d'avoir suffisamment d'erre afin de franchir le lit du vent malgré le fait de border la grand' voile.

« *Border la misaine* » : ceci permet de décomposer la manœuvre, d'autant plus s'il y a peu de monde sur le pont.

« *Envoyez* » : ce commandement donné, l'OCDQ laisse porter jusqu'au grand largue et s'y maintient.

Le bateau étant au grand largue, il ordonne « *border plat la grand' voile* » : il faut border **rapidement** la grand' voile, reprendre les pataras sous le vent au maximum, mettre la barre « sous le vent », de manière que les voiles soient bordées plat quand le bateau franchit le lit du vent sur son erre.

Contrairement au virement « vent devant », lorsque l'on effectue un virement de bord « lof pour lof », on reprend les écoutes de grand' voile et de misaine que l'on tourne aux taquets dès que les voiles sont bordées.

Le lit du vent franchi, les pataras au vent repris et ceux sous le vent choqués, l'OCDQ ordonne « Choquer les écoutes de grand' voile et de misaine », il les fera choquer en grand s'il désire adopter une allure portante, il ne les fera pas choquer s'il désire remonter au vent.

**Ne mettre sa barre sous le vent que lorsque la grand' voile est bordée plat et que l'écoute est tournée au taquet.**

« *Focs et trinquette dessous, brasser le hunier pointu tribord/bâbord* » : on bordera les écoutes au maximum si l'on désire remonter au vent mais seulement après avoir franchi le vent de travers. Jusqu'à cette allure, elles sont établies sous le vent mais sans être trop bordées de manière à ne pas contrarier l'auloffée du bâtiment. Quant au hunier, on le règle du bon côté en faisant attention à ne pas mettre la vergue de fixe dans la misaine.

Copyright©matter-roussel-jolivet  
Marine Nationale  
2011